MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE - SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX.



Avertissements® agricoles

Abonnement annuel : 140,00 F
à l'ordre Régisseur de Recettes D.D.A. du Nord

SERVICE REGIONAL DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Cité Administrative - 59048 LILLE Cedex - Tél. (20) 52.00.25
STATION D'AVERTISSEMENTS
Tilloy-les-Mofflaines - B.P. 29 - 62217 BEAURAINS - Tél. (21)58.70.00
LABORATOIRE REGIONAL D'ANALYSES PHYTOSANITAIRES
Z.A.L. - Rue Roger-Salengro - 62750 LOOS-EN-GOHELLE - Tél. (21) 28.27.27



spécial grandes cultures

BULLETIN TECHNIQUE N° 1 du 14 FEVRIER 1986

FONGICIDES CEREALES : alternance ? résistance ? ....

REUNION TECHNIQUE

MODE D'ACTION DES FONGICIDES ET NOTION DE RESISTANCE

Les matières actives fongicides que l'on utilise pour combattre les maladies ont des modes d'action différents vis-à-vis de la plante et vis-à-vis du champignon.

Les matières actives de contact (manc ozéde, manébe, chlorotolonil, captafol..) restent à la surface du végétal, la plupart agissent en préventif sur de nombreuses fonctions simples du métabolisme du champignon par exemple à divers niveaux de la chaine respiratoire et empèchent la germination des spores, on ne connait pas de phénomènes de résistance de champignon vis-à-vis de ces matières actives à actions multisites.

Les matières actives pénétrantes (prochloraz...) en plus de leur action en surface, agissent sur les cellules du champignon à l'intérieur du végétal sans toutefois être transportées dans le végétal.

Les matières actives systémiques (BMC,triazoles...) agissent de la même manière mais en plus elles sont redistribuées dans la plante par la séve.

Ces matières actives pénétrantes et systémiques agissent sur une cellule végétale (le champignon) au sein d'un tissu végétal (la culture), elles ont une action plus spécifique "plus pointue" une action unisite ou limitée à quelques sites que le champignon peut contourner facilement ce qui se traduit par des phénomènes de résistance.

ISSN 0757-6595 - CPPAP n° 1824 AD - Imprimerie de la Station Nord - Pas-de-Calais - Picardie - Directeur-gérant Ch. de la MESSELIERE -

Les traitements renouvelés avec une même matière ou des matières actives ayant le même site d'action peuvent entrainer une selection de souche résistante qui lorsqu'elles sont prépondérantes montrent au champ l'inefficacité de la ou les matières actives vis-à-vis d'une maladie auparavant sensible.

Pour éviter une manifestation trop rapide des phénomènes de résistance par rapport à des fongicides unisites, plusieurs méthodes sont possibles:

- La plus simple est une bonne utilisation du fongicide : dose correcte, application correcte, et surtout **traitement raisonné** = ne traiter que quand c'est nécessaire.

- L'adjonction de matières actives de contact peut retarder l'apparition de résistance en parcelles

- L'alternance vise à prévenir l'apparition de résistance au champ par l'utilisation de produits de haute efficacité ayant des sites d'action différents. Ainsi les quelques individus d'une souche résistante à l'un des produits seront détruits par l'application d'une matière active ayant un autre site d'action alors que la répétition de traitement avec des fongicides à même site d'action sélectionnerait ces individus résistants. Il s'agit d'une approche théorique applicable avant l'apparition de la résistance

LA SITUATION DANS LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS

Maladies foliaires

On n'a pas démontré pour l'instant l'existance de résistance vis-à-vis de certains produits.

Les efficacités insuffisantes sur rouille jaune en 1983, sur oidium dans quelques cas en 1985 semblent dues à des pressions importantes de maladies et des traitements trop tardifs ou dans ces cas l'alternance peut se justifier à titre d'exemple, les chercheurs ont montré des sites d'action différents pour les matières actives efficaces contre l'oidium :

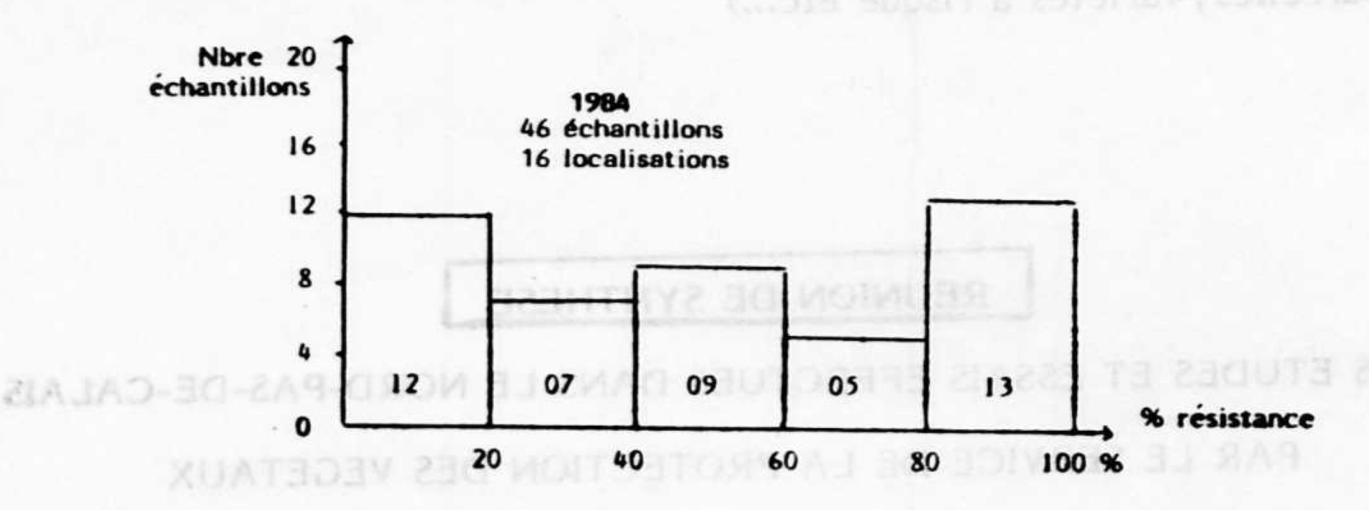
- Groupe 1 : Dichlobutrazol, Flutriafol, propiconazole, triadiménol triadimefon

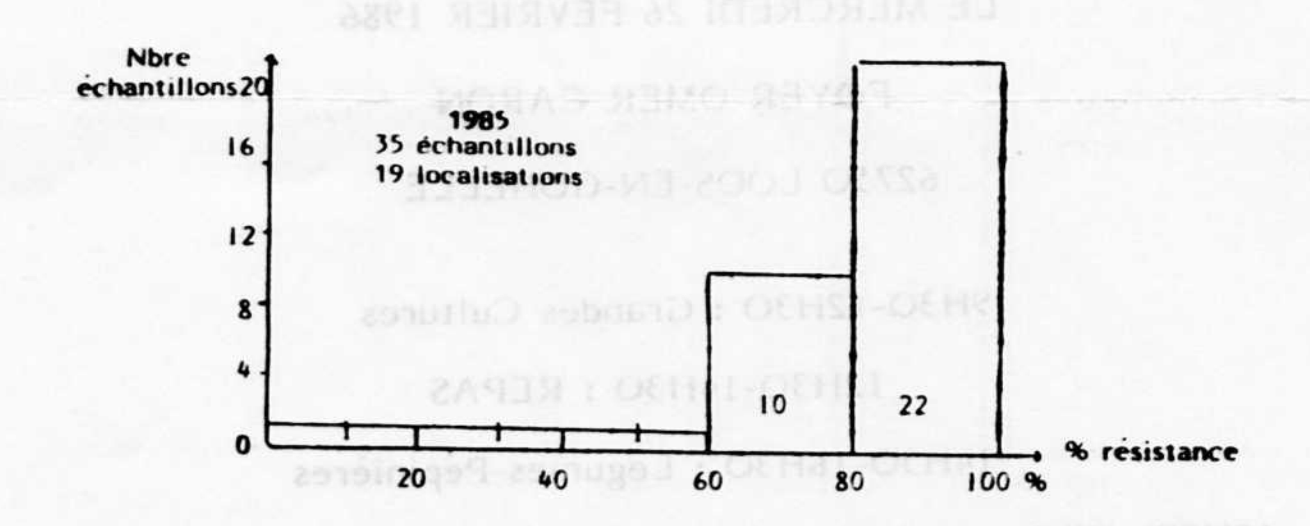
- Groupe 2 : Fenpropimorphe

Pietin verse :

Information et généralisation de la résistance aux fongicides à base de BMC (Carbendazime, Methylthiophanate etc...) Les analyses réalisées en 1985 au Laboratoire de LOOS-EN-GOHELLE révelent une aggravation du phénomène par rapport à 1984.

D'après les analyses réalisées au Laboratoire régional d'analyses phytosanitaires de Loos en Gohelle.





CE QU'IL FAUT EN RETENIR

. La résistance est installée et a toutes les chances d'augmenter en 1986

. Toutes les parcelles sont concernées : la majorité des parcelles de la région étant intensifiées depuis 5 ou 10 ans, la dissémination naturelle des souches résistantes du champignon explique la généralisation du phénomène.

. Les fongicides de type BMC ont désormais une éfficacité trés réduite contre le piétin verse.

. Ces même fongicides peuvent être cependant utilisés avec intérêt contre d'autres maladies (feuillage ou épi).

. En l'état actuel de la recherche seul 2 matières actives ont été homologuées contre le piétin résistant il s'agit du Prochloraz (SPORTAK) et du Flusilazole (PUNCHC).

ATTENTION A LA NUISIBILITE DU PIETIN

La campagne 1985 a été caractérisée dans notre région par une attaque trés tardive (mi-juin) de piétin par le climat humide sous période de sécheresse. De ce fait les dégats dus au piétin ont été réduits et sont souvent passés inaperçus, cela a pu laisser croire à tort que le fongicides à base de BMC étaient toujours aussi efficaces, ce qui n'est pas le cas.

Si la campagne 1986 était plus favorable au piètin verse, alors la résistance pourrait se manifester concrétement au niveau du rendement.

En résumé il faut donc se méfier des conclusions hatives sur la campagne passée et savoir prendre en compte le risque nuisibilité du piétin (piétin précoce ou..

...!...22

tardif, parcelles, variétés à risque etc...)

REUNION DE SYNTHESE

DES ETUDES ET ESSAIS EFFECTUES DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS
PAR LE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

LE MERCREDI 26 FEVRIER 1986

FOYER OMER CARON

62750 LOOS-EN-GOHELLE

9H30-12H30 : Grandes Cultures

12H30-14H30 : REPAS

14H30-16H30 : Légumes-Pépinières

16H30 : Visite du Laboratoire Régional d'analyses Phytosanitaires

Si vous désirez prendre le repas sur place, veuillez nous retourner avant le 20 Février au Service de la Protection des Végétaux BP 47 62750 LOOS-EN-GOHELLE. Le coupon ci-joint accompagné d'un chèque de 50 F libellé à l'ordre de la F.D.G.D.C. du Nord.

M. participera /OUI/ /NON/
(rayer la mention inutile).

au repas du 26 Février 1986
